

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 0333 – CPR – 5601

1. Code d'identification unique du produit type :
Ciment portland à la pouzzolane EN 197-1 – CEM II/A-P 42.5 R
2. Numéro de type de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4.
Voir 1
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Préparation de béton, mortier, coulis, etc.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
**Société des Ciments Antillais – Usine de Pointe à Pitre
Zone industrielle de Jarry – BP 2114 – 97193 Jarry Cedex Guadeloupe**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
System 1+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : L'organisme notifié de certification du produit 'Afnor Certification' No. 0333 a réalisé, selon le système 1+, la détermination de produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine et les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.
8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisées
Ciments courants (sous-familles) constituants et composition	CEM II/A-P	EN 197-1:2012
Résistance à la compression (à court terme et courante)	42,5 R	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité : - expansion - teneur SO ₂	Satisfait à l'exigence Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Arnaud GUILLORE

Directeur Général

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS ANTILLAIS
USINE DE GUADELOUPE**

Zone industrielle de Jarry - B.P. 2114 - 97193 JARRY CEDEX
Téléphone : 590 (0)5 90 38 18 38 - Fax : 590 (0)5 90 26 79 32
SA au capital de 3.301.259 € - RCS PAP 303 095 251
SIRET : 303 095 251 00011 - www.lafarge-antilles.com

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 0333 – CPR – 5602

1. Code d'identification unique du produit type :
Ciment portland à la pouzzolane EN 197-1 – CEM II/A-P 32.5 N
2. Numéro de type de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4.
Voir 1
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Préparation de béton, mortier, coulis, etc.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
**Société des Ciments Antillais – Usine de Pointe-à-Pitre
Zone industrielle de Jarry – BP 2114 – 97193 Jarry Cedex Guadeloupe**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
System 1+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : L'organisme notifié de certification du produit 'Afnor Certification' No. 0333 a réalisé, selon le système 1+, la détermination de produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine et les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisées
Ciments courants (sous-familles) constituants et composition	CEM II/A-P	EN 197-1:2012
Résistance à la compression (à court terme et courante)	32,5 N	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Stabilité : - expansion - teneur SO ₂	Satisfait à l'exigence Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Arnaud GUILLORE

Directeur Général

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS ANTILLAIS
USINE DE GUADELOUPE**

Zone industrielle de Jarry - B.P. 2114 - 97193 JARRY CEDEX
Téléphone : 590 (0)5 90 38 18 38 - Fax : 590 (0)5 90 26 79 32
SA au capital de 3.301.259 € - RCS PAP 303 095 251
SIRET : 303 095 251 00011 - www.lafarge-antilles.com

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 0333 – CPR – 5604

1. Code d'identification unique du produit type :
Ciment portland à la pouzzolane EN 197-1 – CEM II/B-P 32.5 N
2. Numéro de type de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4.
Voir 1
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Préparation de béton, mortier, coulis, etc.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
**Société des Ciments Antillais – Usine de Pointe à Pitre
Zone industrielle de Jarry – BP 2114 – 97193 Jarry Cedex Guadeloupe**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
System 1+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : L'organisme notifié de certification du produit 'Afnor Certification' No. 0333 a réalisé, selon le système 1+, la détermination de produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine et les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisées
Ciments courants (sous-familles) constituants et composition	CEM II/B-P	EN 197-1:2012
Résistance à la compression (à court terme et courante)	32,5 N	
Temps de prise	Satisfait à l'exigence	
Perte au feu	Satisfait à l'exigence	
Stabilité : - expansion - teneur SO ₂	Satisfait à l'exigence Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Arnaud GUILLDRE

Directeur Général

**SOCIÉTÉ DES CIMENTS ANTILLAIS
USINE DE GUADELOUPE**

Zone industrielle de Jarry - B.P. 2114 - 97193 JARRY CEDEX
Téléphone : 590 (0)5 90 38 18 38 - Fax : 590 (0)5 90 26 79 32
SA au capital de 3.301.259 € - RCS PAP 303 095 251
SIRET : 303 095 251 00011 - www.lafarge-antilles.com